

**AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE**

**DECISION 2019/N° 0014 /AGAC/DSV**  
**Portant approbation de la fiche de poste de l'Inspecteur des Licences du personnel**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu** la Loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, amendée par la Loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018 portant Code de l'Aviation Civile
- Vu** le Décret D/2017/048/PRG/SGG, du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant Nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** l'Arrêté 2019/N°720/MT/CAB/SGG, du 11 Mars 2019 portant adoption des Règlements Aéronautiques de Guinée (RAG) ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Est approuvée la fiche de poste de l'Inspecteur des Licences du personnel en annexe à la présente Décision.

**Article 2 :** La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

**Ampliations**

- DG:.....1
- DGA.....1
- DSV.....3
- DTA.....1
- DNA.....1
- SRH.....1
- Archives:.....2/10

Conakry, le **15 MARS 2019**

**Le Directeur Général**  
**Elhadj Mamady KABA**



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE  
INSPECTEUR LICENCES DU PERSONNEL**

**DIRECTION DE LA  
SECURITE DES VOLS  
BUREAU PEL**

**POSTE : INSPECTEUR LICENCES DU PERSONNEL**

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE**

**Raison d'être du Poste :**

La République de Guinée a une grande responsabilité en ce qui concerne la sécurité, la régularité et l'efficacité des vols internationaux.

Le poste d'inspecteur Licences du Personnel est créé pour s'assurer que lesdits vols sont exécutés en toute sécurité conformément aux normes et pratiques recommandées de l'OACI ;

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE DIRECTE :**  
**Directeur de la Sécurité des Vols (DSV)**  
**BUREAU DE RATTACHEMENT :**  
**Service Opérations et Licences**

**MISSION DU POSTE :**

Les attributions spécifiques de l'inspecteur PEL sont :

- l'évaluation et l'approbation des demandes de licences et qualifications et l'émission des licences et qualifications ;
- l'évaluation des manuels et programmes de formation
- l'examen d'aptitude médicale en conformité avec les conditions relatives aux licences ;
- la validation de licences et qualifications délivrées par d'autres Etats contractants ;
- la désignation des examinateurs ;
- La certification et la surveillance continue des organismes agréés de formation des membres d'équipages, des mécaniciens d'entretien d'aéronefs, des contrôleurs de la circulation aérienne ;
- l'approbation, la désignation et la supervision de personnes ou organismes auxquels des tâches expresses sont déléguées pour le compte de l'AGAC ;
- la certification et la supervision des centres de médecine aéronautiques ;
- la participation à l'élaboration et à la révision des éléments indicatifs de manière à faciliter la mise en œuvre des règlements en matière de licences et de formation du personnel aéronautique ;
- la participation à l'élaboration, la révision et la mise à jour des règlements applicables ;
- la participation aux enquêtes sur les accidents et incidents de l'aéronautique civile.

**FORMATION**

**Formation de base**

- Technicien de maintenance avion et/ou hélicoptère
- Pilote avion et/ou hélicoptère
- Contrôleur de la circulation aérienne

**Formation complémentaire**

- Qualification Inspecteur de l'exploitation (OACI/FAA *government safety inspector training-personnel licensing*)

**CONNAISSANCES :**

La fonction d'inspecteur PEL requiert des connaissances, notamment dans les domaines suivantes :

- règlements de l'aviation civile ;
- système de gestion de la sécurité ;
- sûreté de l'aviation civile ;
- système de délivrance des licences et qualification du personnel ;
- organisation des examens théoriques et pratiques ;
- agrément des organismes de formation et des simulateurs de vol ;
- évaluation des programmes de formation ;
- gestion de la supervision de la sécurité ;
- gestion des situations de crise ;



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE  
INSPECTEUR LICENCES DU PERSONNEL**

**DIRECTION DE LA  
SECURITE DES VOLS  
BUREAU PEL**

- techniques d'enquête accident et incident ;
- inspection et audit PEL ;
- anglais technique ;
- facteurs humains
- responsabilités administratives, civiles et pénales de l'inspecteur.

**APTITUDES PARTICULIERES :**

- Avoir des qualités reconnues de tact, tolérance, pertinence et de patience
- Bon psychologue
- Capacité de travailler en équipe
- Capacité physique à faire des inspections sur site et par tout temps
- Esprit de synthèse
- Intégrité morale
- Rigueur dans le travail

**ENVIRONNEMENT DU POSTE**

***INTERNE***

- Relation avec toute la structure de commandement
- Relation avec tout le personnel

***EXTERNE***

- Relation avec les exploitants d'aéronefs
- Relation avec les services de contrôle aérien
- Relation avec les centres de maintenance d'aéronefs
- Relation avec les centres de formation

**POSSIBILITE D'EVOLUTION :**

- Evolution dans la filière expert (selon le niveau d'expertise ex : inspecteur, inspecteur principal et inspecteur en chef)
- Evolution selon la filière fonctionnelle (selon les poste ex : chef de bureau ou de service, coordonnateur des inspections, etc.)